



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Règlement graphique

PLU approuvé le 6 avril 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 26 juin 2024
Modification simplifiée n°2 approuvée le 13 mars 2025
Modification n°1 approuvée le 25 juin 2025
Déclaration de projet n°1 approuvée le 10 juillet 2025

Planche N°7
Format A0 / Echelle 1 : 5 000^{ème}

Produit par le service mutualisé ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme

ZONAGE

Zones

ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Éléments de paysage

Arbre significatif

Haies / alignements

Boisement / Cœur d'îlot / Communs

Frange littorale

Espaces boisés classés

Espace boisé classé

Arbre patrimonial

Arbre remarquable

Autres

Mare

Zone humide

Zone inondable (Atlas des Zones Inondables)

Lit majeur exceptionnel

Lit majeur

Lit moyen

Lit mineur

PATRIMOINE URBAIN, ARCHITECTURAL ET RURAL

Murs / Murets / Clôtures

Roche affleurante

Éléments isolés

Belvédère

Calvaire

Escalier d'extérieur

Four à pain

Portail

Kiosque

Autre

Puits

Patrimoine urbain et balnéaire

Edifice remarquable

Patrimoine urbain et/ou balnéaire

Séquence urbaine remarquable

Patrimoine rural

3 étoiles - Patrimoine bâti rural remarquable

2 étoiles - Patrimoine bâti rural de qualité/intéressant mais plus modeste ou modifié

1 étoile - Patrimoine bâti rural très modeste ou dénaturé

Patrimoine rural avec changement de destination

Autres

Interdiction de changement de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques

PROTECTION DE LA DIVERSITÉ COMMERCIALE

Linéaire commercial protégé

Linéaire commercial protégé renforcé

LIMITES D'IMPLANTATION

Marge de recul de 25 m

Marge de recul de 35 m

Marge de recul de 100 m

AUTRES PRESCRIPTIONS

Emplacement réservé

INFORMATIONS

Périmètre d'Orientation, d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de protection des installations classées

Servitude relative aux cimetières

Cours d'eau (RUCÉ)

Surface en eau

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Objet	Justification	N°	Objet	Justification
1	Secteur plébiscité en fonction du littoral	Commune	18	Mutation d'un équipement public existant en équipement d'un bâtiment personnel	Commune
2	Axe carrefour de stationnement	Commune	19	Abandon de l'édifice	Commune
3	Mutation d'équipement public de la gestion hydraulique	Commune	20	Abandon de l'équipement	Commune
4	Axe carrefour de stationnement	Commune	21	Mutation d'équipement public de la gestion hydraulique	Commune
5	Axe carrefour de stationnement	Commune	22	Abandon de l'équipement	Commune
6	Axe carrefour de stationnement	Commune	23	Abandon de l'équipement	Commune
7	Axe carrefour de stationnement	Commune	24	Abandon de l'équipement	Commune
8	Axe carrefour de stationnement	Commune	25	Abandon de l'équipement	Commune
9	Axe carrefour de stationnement	Commune	26	Abandon de l'équipement	Commune
10	Axe carrefour de stationnement	Commune	27	Abandon de l'équipement	Commune
11	Axe carrefour de stationnement	Commune	28	Abandon de l'équipement	Commune
12	Axe carrefour de stationnement	Commune	29	Abandon de l'équipement	Commune
13	Axe carrefour de stationnement	Commune	30	Abandon de l'équipement	Commune
14	Axe carrefour de stationnement	Commune	31	Abandon de l'équipement	Commune
15	Axe carrefour de stationnement	Commune	32	Abandon de l'équipement	Commune
16	Axe carrefour de stationnement	Commune	33	Abandon de l'équipement	Commune
17	Axe carrefour de stationnement	Commune	34	Abandon de l'équipement	Commune